



Numéro de l'acte	2025-111-RPFA
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

QUESTION N°2025-111

AFFAIRES SOCIALES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES P'TITS DOUDOUS DU CHRSO »

RAPPORTEUR :

Madame Christine COURBOT

Adjointe au Maire, solidarité, santé, insertion professionnelle, politique de la ville et grandes causes caritatives

Le conseil municipal,

Chaque année, de très nombreux enfants doivent subir une intervention en milieu hospitalier. Afin de les soutenir et de les accompagner tout en douceur, 2 personnels soignants du CHRSO ont décidé de créer une association qui agit en ce sens en offrant notamment un doudou à chaque enfant.

L'association « Les P'tits Doudous du CHRSO » a donc vu le jour afin d'accompagner les enfants, de réduire leur anxiété et les récompenser de leur courage.

La ville d'Arques souhaite apporter son soutien financier à l'association par l'octroi d'une aide financière qui leur permettra de faire l'acquisition de 115 « doudous ».

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € en faveur de l'association « Les P'tits Doudous du CHRSO » représentée par son président Monsieur Morgan GODIN et dont le siège social est situé CHRSO, route de Blendecques 62570 HELFAUT.

ARTICLE 2 : IMPUTE cette dépense exceptionnelle au budget 2025.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	20
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

La secrétaire de séance,
Stéphanie BODDAERT



Fait à ARQUES
Le 29 septembre 2025

Le Maire,
Benoît ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 01 OCT. 2025... et publication ou
notification le 02 OCT. 2025
Monsieur le Maire

Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

Affiché le 02/10/2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 29 septembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 23 septembre Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal :

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT – Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Pour la délibération n°2025-95, Monsieur MERCIER Thierry, Président de Community, n'a pas participé ni au débat ni au vote.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 19 présents
- 6 absents non excusés
- 1 absent excusé avec pouvoir
- 3 absents excusés sans pouvoir

Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD.

Madame Stéphanie BODDAERT est nommée secrétaire de séance.